

Janvier 2017

## Conditions Générales

1. Philippe Malherbe SPR ("malherbe") est une société privée à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est établi à Bruxelles. Une liste des Associés est disponible sur demande. Les avocats qui exercent au sein du cabinet sont inscrits soit à l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, soit à l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles soit au Nederlandse Orde van advocaten bij de balie van Brussel.

2. Ces Conditions s'appliquent à toutes les prestations fournies ou à fournir par ou au nom de malherbe ainsi qu'à toutes les relations juridiques naissant entre malherbe et des tiers dans ce contexte. Le fait de confier un dossier à malherbe emporte adhésion aux Conditions pour ce dossier et les dossiers ultérieurs, sous réserve des adaptations dont elles peuvent faire l'objet à intervalles réguliers et dont le client sera dûment informé ; si le client n'a reçu communication des Conditions qu'après avoir confié le dossier à malherbe, l'adhésion est réputée résulter de l'absence de retrait du dossier après cette communication.

3. La loi et les règlements du Barreau imposent à malherbe (i) de procéder à l'identification et à la vérification de l'identité de ses clients ainsi que des bénéficiaires effectifs (c.à.d. les personnes physiques qui, directement ou indirectement, détiennent plus de 25% du client ou le contrôlent d'une autre manière, ou pour le compte desquelles l'opération envisagée doit avoir lieu), (ii) d'exercer une vigilance permanente à l'égard des éléments indicatifs de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme et (iii) en cas de soupçon de blanchiment ou de financement du terrorisme, d'en faire la déclaration au bâtonnier de l'Ordre des avocats, lequel pourra alors communiquer les faits à la Cellule de Traitement des Informations Financières.

Afin de permettre à malherbe de satisfaire à ses obligations d'identification et de vérification, les documents suivants doivent être communiqués et/ou présentés à malherbe (à moins que malherbe ne les ait déjà obtenus de sources publiques) : les documents d'identité et le domicile du client qui est une personne physique, les statuts et la composition de l'organe de gestion du client qui est une personne morale, les documents d'identité et le domicile des mandataires du client, les données d'identité et de domicile des bénéficiaires effectifs et le cas échéant leurs documents d'identité, ainsi que toutes modifications ultérieures de ces données.

Des informations et documents complémentaires doivent être communiqués en ce qui concerne les clients et bénéficiaires effectifs qui exercent en dehors de Belgique certaines fonctions publiques (personnes politiquement exposées) ou qui ont avec de telles personnes certains liens familiaux ou économiques. À cet effet, la collaboration du client de malherbe est nécessaire. La loi impose d'ailleurs aux entreprises de communiquer à leurs avocats les informations, et mises à jour de ces informations, concernant les bénéficiaires effectifs. malherbe est également en droit de demander et de recevoir des informations quant aux opérations envisagées et à leur contexte, afin de satisfaire à nos obligations de vigilance.

# malherbe

Les informations et documents nécessaires seront spécifiés et demandés au client au cas par cas par lettre ou par courriel électronique. Si malherbe n'est pas mis en possession de ces données et documents dans les 15 jours de notre demande, malherbe sera obligée de refuser la mission ou d'y mettre fin sans que le client puisse prétendre, de ce chef, à une quelconque indemnisation. Ces données sont conservées par malherbe sur supports papier ou électronique pendant une durée d'au moins 5 ans.

L'article 14 des présentes Conditions est applicable à ces données. Ces données sont couvertes par le secret professionnel de malherbe, sans préjudice toutefois de l'obligation de malherbe, en cas de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, d'en faire la déclaration au Bâtonnier. malherbe est en droit, à tout moment, de suspendre l'exécution de sa mission ou d'y mettre fin, sans que le client puisse prétendre de ce chef à une quelconque indemnisation, si malherbe ne reçoit pas dans les délais impartis l'information complète que malherbe a demandée pour satisfaire à ses obligations légales.

4. S'il doit être fait appel à l'assistance de tiers en vue de l'exécution d'une mission confiée à malherbe, celle-ci se concertera au préalable avec le client, dans toute la mesure appropriée, et fera preuve de la diligence requise dans la sélection de ces tiers. malherbe ne sera pas responsable des fautes et manquements commis par ces tiers dans l'exercice de leurs prestations. malherbe est habilitée à accepter, au nom du client, toutes limitations de responsabilité qui serait stipulée par pareil tiers.

5. Les avis sont couverts par le secret professionnel et sont réservés à l'usage exclusif de leur(s) destinataire(s). Le résultat des prestations de malherbe au client, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, est fourni au bénéficiaire et pour l'information exclusifs du client. Ces documents ne pourront dès lors être copiés, cités ou rendus publics en tout ou en partie (sous réserve des communications à usage interne du client) sans l'accord préalable de malherbe, à moins que la communication soit requise par la loi ou par une autorité compétente (en pareil cas, le client sera tenu d'en informer malherbe au préalable, sauf si la loi l'interdit). malherbe se réserve de mentionner confidentiellement à la presse ou autrement son intervention pour un client dans une transaction ou un procès. Dès que l'existence de cette transaction ou de ce procès devient publique, cette mention peut être faite non confidentiellement.

6. Les règles professionnelles autorisent malherbe, dans le strict respect du secret professionnel, à accepter des affaires pour d'autres clients dont les activités peuvent être concurrentes de celles du client.

malherbe peut aussi accepter de représenter d'autres clients dont les intérêts sont opposés à ceux d'un client, dans des matières où ce dernier ne consulte pas régulièrement malherbe. Il n'y a pas de conflits d'intérêts dans les affaires de cassation.

7. La responsabilité de malherbe pour toute prestation exécutée par ou au nom de malherbe ou qui est d'une autre façon liée à une mission qui est confiée à malherbe est limitée au montant qui est effectivement couvert en vertu des conditions du programme d'assurance en responsabilité civile professionnelle souscrit par malherbe.

Sur demande écrite, malherbe peut souscrire, dans le cadre d'un dossier particulier, une assurance complémentaire, auquel cas le coût supplémentaire en résultant sera porté en compte au client. La responsabilité de malherbe, même limitée, exclut la responsabilité personnelle de ses associés, organes, actionnaires, collaborateurs ou préposés.

# malherbe

8. La convention ou la relation entre le client et malherbe ne pourra conduire, ni donner lieu, ni viser à faire naître des droits dans le chef de tiers. Aucun tiers n'aura le droit de réclamer l'exécution de cette convention ou de cette relation ou de s'en prévaloir directement ou indirectement, de façon expresse ou implicite, les tiers ne pouvant en retirer aucun droit ni avantage.

9. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de malherbe, le client tiendra malherbe indemne et la garantira contre toutes actions, réclamations ou poursuites judiciaires de quelque nature qu'elles soient qui seraient dirigées ou intentées par un tiers contre malherbe et qui seraient une conséquence directe ou indirecte ou liée à un travail ou à des prestations exécutées ou à exécuter par ou au nom de malherbe pour le client ou qui, de toute autre manière, seraient liées à une mission confiée par le client à malherbe, en ce compris, sans limitation, tous dommages-intérêts, frais ou indemnités qui seraient mis à charge de malherbe et liés à pareille action, réclamation ou poursuite. Si le client a lui-même payé de tels dommages dans ce contexte, il ne pourra chercher, à aucun moment, à revendiquer le remboursement par malherbe des paiements qu'il aurait ainsi exposés.

10. Les honoraires sont en règle calculés par unité de dix (10) minutes, aux taux horaires convenus avec le client. Ces taux sont révisables à intervalles réguliers.

En tant que contribution forfaitaire dans les frais du cabinet (à savoir le fonctionnement du secrétariat, la dactylographie, le téléphone, le fax, l'ICT et les envois postaux), nos honoraires sont majorés d'un pourcentage fixe de 5% (pourcentage de frais),

Ce pourcentage de frais ne couvre pas les frais de déplacement et/ou de séjour en dehors de Bruxelles, les frais de justice et de procédure, les frais spécifiques (entre autres frais pour parajuristes, traduction, expertise, consultation de professionnels extérieurs à notre association, création de data-room, timbres fiscaux, envois recommandés ou par porteur, etc.), ni les débours (droits de greffe ou autres frais avancés par malherbe en votre nom et pour votre compte).

Les honoraires sont majorés des frais de déplacement et de séjour en dehors de la Belgique, des frais de justice et des frais exceptionnels ou spéciaux tels que traduction, expertise, consultation de professionnels extérieurs, création de data-room, timbres fiscaux, etc. Les honoraires font en principe l'objet de factures intermédiaires périodiques ; ils peuvent faire l'objet de factures provisionnelles, lesquelles ne sont pas nécessairement représentatives de l'état d'avancement des devoirs ni de la hauteur des frais et débours exposés. Les factures de malherbe doivent être payées à l'échéance mentionnée sur la facture et, à défaut, dans les trente (30) jours de la date de la facture. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance produira automatiquement, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, un intérêt moratoire depuis la date d'échéance, au taux d'intérêt annuel de 8,5% ainsi qu'à titre de dommages et intérêts, une somme fixée à 15% du montant de la facture avec un minimum de 500,00 EUR et un maximum de 12.500,00 EUR sans préjudice au droit de réclamer une compensation pour les dommages subis et frais encourus.

Les prestations effectuées par malherbe sont soumises à la TVA belge au taux en vigueur (actuellement 21%) dans la mesure où, en vertu du Code belge de la TVA, elles seront localisées en Belgique. En cas de localisation de nos prestations à l'étranger, tous les montants indiqués et facturés le sont hors TVA mais ces prestations peuvent être soumises à la TVA dans le pays du client.

# malherbe

11. Il se peut que le client puisse bénéficier de l'intervention – partielle ou totale – d'un tiers payant (par exemple une compagnie d'assurance) dans le paiement des honoraires de malherbe. Si tel est le cas, le client veillera à avertir ce tiers aussitôt que possible du litige et de l'intervention de malherbe, et il informera malherbe des conditions d'intervention de ce tiers. malherbe établira ses factures à l'attention du client et il appartient à ce dernier de supporter les honoraires indépendamment de la prise ou non en charge par ce tiers. Le cas échéant, malherbe pourra demander à ce tiers de confirmer son intervention et lui communiquer les factures établies au nom du client en vue de leur paiement par le tiers.

12. Dans les affaires contentieuses, les juridictions peuvent condamner la partie perdante à payer à la ou aux autres parties un montant généralement forfaitaire, déterminé selon une échelle établie par la loi ou le règlement, à titre de contribution aux frais d'avocats de la partie gagnante. Ce montant forfaitaire ne correspond pas nécessairement aux honoraires et frais que malherbe aura effectivement portés en compte au client.

13. malherbe est légalement tenue d'archiver les dossiers à la clôture de ceux-ci. Les documents probants originaux ou autres documents originaux confiés à malherbe sont restitués au client. Les archives sont conservées pendant une période de cinq ans, au terme de laquelle elles sont automatiquement détruites.

14. Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le client, malherbe veille à protéger la vie privée de ses clients ou des tiers et à assurer la confidentialité des données qui lui sont communiquées ou auxquelles elle a accès. Tout traitement de données à caractère personnel est réalisé en conformité avec la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. malherbe est le responsable du traitement. Les définitions et interprétations concernant le traitement des données à caractère personnel, contenues dans la loi belge du 8 décembre 1992, précitée (y compris toutes modifications ultérieures), sont applicables au présent article. Les finalités poursuivies sont:

- la gestion et le traitement des dossiers dans le cadre de la mission confiée à malherbe ;
- la gestion des risques et le contrôle de qualité ;
- la gestion de la clientèle et des contacts ;
- les communications d'ordre informationnel ou promotionnel aux clients de malherbe (telles que newsletters reprenant notamment des actualités législatives, invitations à des séminaires, etc.), lorsque malherbe pense qu'elles peuvent présenter un intérêt pour les personnes en question ;
- le respect des obligations légales et réglementaires qui incombent à malherbe (en ce compris en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent).

Les données ne sont pas transmises à des tiers, sauf en vue d'exécuter la mission confiée à malherbe ou de respecter une obligation légale ou réglementaire. En fournissant les données, le client autorise malherbe à procéder aux traitements précités.

malherbe prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données à caractère personnel contre tout traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou la dégradation fortuite de ces données. Lorsque des données à caractère personnel sont communiquées par le client ou à sa demande, celui-ci garantit à malherbe que cette communication a lieu avec l'accord des personnes concernées et en conformité de la législation applicable, et garantit malherbe contre toute revendication de ces personnes. Les personnes concernées disposent à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données qui les concernent. Elles ont également le droit de s'opposer à tout

# malherbe

traitement de ces données à des fins de promotion des services de malherbe. Pour exercer ces droits, il suffit à la personne concernée de transmettre sa demande par écrit signé et daté au responsable du traitement, malherbe, avenue Louise 65 Bte 11 à 1050 Bruxelles (ou par courrier électronique à [info@malherbe.law](mailto:info@malherbe.law)) en joignant une copie de sa carte d'identité. Toute question concernant la présente clause peut également être envoyée à l'une de ces adresses.

15. Les présentes Conditions sont applicables à l'exclusion de toutes autres. Toute clause ou condition constitue une disposition distincte et indépendante. Si une disposition était considérée comme nulle ou non susceptible d'exécution, toutes les autres dispositions resteront d'application.

16. Tous les litiges qui naîtraient en rapport avec (i) une prestation exécutée par ou au nom de malherbe ou une mission confiée à malherbe ou (ii) la relation juridique nouée avec le client ou un autre tiers, seront régis par le droit belge, en ce compris les règles de prescription, à l'exclusion de tout autre droit, et seront exclusivement soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles, même en cas de demande reconventionnelle ou incidente ou d'appel en garantie, sans préjudice à la compétence des instances professionnelles dont malherbe dépend.

17. Les dispositions et conditions qui sont contenues dans les présentes Conditions sont également convenues et stipulées pour le compte et au bénéfice des associés participants, gérants et actionnaires de malherbe, des gérants de ces actionnaires et de toutes les personnes qui sont ou ont été actives au sein de malherbe, que ce soit en tant qu'associé, avocat, of counsel, collaborateur, stagiaire, employé, conseiller, sous-traitant, ou en toute autre qualité.